

Institution	Al Amana (Association Al Amana for the Promotion of Micro-Enterprises Morocco)	Conforme à % avec les Directives du CGAP	90
Pays	Morocco	Conforme à % avec les critères de IAS 1, 30 et 32	87
Nom du contact	Mehdi FAWZI		
E-mail	fawzi@alamana.org.ma		
Téléphone	212 37 68 67 12		

Critères		Référence	conformité	Commentaires
Etats Financiers		CGAP		
1	Les états financiers d'une IMF comprennent au minimum un bilan et un compte de résultat, avec leurs annexes.	CGAP 1.1	Pleinement conforme	
2	Les états présentent l'information sur l'exercice et au minimum sur l'exercice précédent. Ils doivent inclure également des commentaires sur tous les mouvements de comptes inhabituels.	CGAP 1.2	Pleinement conforme	
Présentation d'informations sectorielles pour les IMF multiservices		CGAP		
3	Toute IMF offrant des services financiers ainsi que des services non financiers doit présenter un compte de résultat distinct pour ses services financiers (en sus d'un bilan et d'un compte de résultat consolidés pour l'ensemble de ses activités).	CGAP 2.1	Pas applicable	
4	Les méthodes employées pour imputer les produits et les charges qui se rapportent à la fois aux services financiers et aux services non financiers sont clairement expliquées.	CGAP 2.2	Pas applicable	
5	Les comptes du bilan d'une IMF multiservices qui se rapportent à ses services de microfinancement sont clairement identifiés.	CGAP 2.3	Pas applicable	
Subventions		CGAP		
6	L'origine et le montant de toute subvention reçue dans la période sont indiqués et sont montrés séparément des produits des activités financières de l'IMF.	CGAP 3.1	Pleinement conforme	
7	La méthode de comptabilisation des subventions est expliquée.	CGAP 3.2	Pleinement conforme	
8	Les dons en nature significatifs sont mentionnés, et une estimation des charges supplémentaires que l'IMF devrait supporter en leur absence est donnée.	CGAP 3.3	Pas applicable	

Points soulevés par la comptabilisation des		CGAP		
9	Les charges encourues ou prévues au titre des créances douteuses sont présentées séparément des autres charges dans le compte de résultat. Le principe comptable sur lequel sont basés l'enregistrement et le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses est clairement décrit.	CGAP 4.1	Pleinement conforme	
10	Le montant des provisions pour créances douteuses est indiqué et la politique de provisionnement sous-tendant la détermination de ce montant est clairement expliquée.	CGAP 4.2	Pleinement conforme	
11	Le montant des crédits passés en perte durant la période considérée est indiqué. La politique définissant ce passage en perte est exposée clairement et de manière détaillée.	CGAP 4.3	Pleinement conforme	
12	Les états financiers incluent un tableau de rapprochement des comptes ayant un impact sur le portefeuille de crédits.	CGAP 4.4	Partiellement conforme	1.5.2.2 le detail du portefeuille (Provisions).
13	Les principes appliqués pour comptabiliser d'avance les intérêts dus au titre des crédits en retard sont clairement expliquer.	CGAP 4.5	Pas applicable	
14	Les produits de placements apparaissent séparément des produits d'intérêts, commissions et autres revenus collectés auprès des emprunteurs.	CGAP 4.6	Pleinement conforme	
Qualité et gestion du portefeuille		CGAP		
15	Un rapport sur la situation du portefeuille montre le montant des remboursements en retard à la date de clôture de la période couverte, il convient aussi d'expliquer de manière détaillée le calcul des montants dont le règlement est en retard.	CGAP 5.1	Pleinement conforme	
16	Un rapport sur le portefeuille décrit précisément les méthodes effectivement employées par une IMF pour autoriser, suivre et provisionner la renégociation de crédits impayés, ainsi que l'encours de ces crédits.	CGAP 5.2	Pas conforme	
17	Des informations doivent être fournies sur tous les prêts internes (Prêts accordés à des membres de la direction et du Conseil et à des personnes apparentées). Les principes régissant l'octroi de ces types de prêts internes sont décrits de manière détaillée.	CGAP 5.3	Partiellement conforme	Les conditions de prêts (taux d'intérêts, garantie, terme) ne sont pas mentionnées.
Détails sur les dettes et fonds propres		CGAP		
18	L'information suivante est produite pour tout prêt consenti à l'IMF, significatif par rapport au total des dettes : Origine de la dette, les conditions, les mécanismes de garantie employés pour obtenir le prêt, l'encours moyen du capital restant dû pour la période couverte par le rapport, les charges représentées par les intérêts durant la période couverte par le rapport, une description détaillée de tous les arriérés.	CGAP 6.1	Partiellement conforme	Les intérêts concernant l'institution BEI (>10% du passif) ne sont pas discernes.
19	L'IMF enregistre séparément des autres dépôts tous les comptes de dépôt qui sont liés à l'admissibilité de leurs titulaires à contracter des microcrédits à une date future, et fournit une description générale des conditions dont sont assortis ces comptes et des liens avec les crédits.	CGAP 6.2	Pas applicable	
20	Les dépôts à moyen ou long terme (par exemple les dépôts qui ne sont pas exigibles à moins d'un an) sont présentés séparément des autres dépôts.	CGAP 6.3	Pas applicable	
21	Si une IMF requiert de ses clients un investissement en fonds propres en vue d'accéder au crédit ou aux autres services, ces capitaux sont présentés séparément et les exigences de l'IMF décrites.	CGAP 6.4	Pas applicable	

Autres pratiques comptables importantes		CGAP		
22	Les pratiques comptables d'engagement ou de différé des produits ou charges doivent être brièvement décrites.	CGAP 7.1	Pleinement conforme	
23	Les politiques et pratiques comptables suivies pour prendre en compte, enregistrer, ou compenser de toute autre manière les effets de l'inflation sur la situation financière sont décrites brièvement.	CGAP 7.2	Pas applicable	
24	Au cas où les actifs et les engagements sont libellés en devises, tout écart important de position de change est indiqué.	CGAP 7.3	Pleinement conforme	
25	Les montants des gains ou des pertes réalisés du fait de fluctuations de devises étrangères sont indiqués, ainsi que le mode de traitement comptable de tels gains ou pertes.	CGAP 7.4	Pleinement conforme	
IAS1		IAS1		
26	Si les états financiers respectent toutes les normes IFRS, une opinion explicite et sans réserve attestant ce respect est à fournir en annexes.	IAS 1.14	Pas applicable	
27	Quand la direction conclut que le respect d'une norme IFRS conduirait à induire en erreur le lecteur des états fournis, une exception par rapport aux normes IFRS est appliquée et devait être expliquée.	IAS 1.17-1.18	Pas applicable	
28	Les états financiers sont établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, jusqu'à ce que la Direction prévoit de liquider l'entité, cesse l'exploitation ou n'est d'autre choix que de le faire.	IAS 1.23	Pleinement conforme	
29	Les états financiers, sauf le tableau des flux de trésorerie, sont établis en utilisant la méthode des intérêts courus.	IAS 1.25	Partiellement conforme	Les intérêts sur prêts sont comptabilisés sur base caisse.
30	Des explications minimales sont fournies au regard ou dans les annexes au bilan, au compte de résultat ou à l'état de variation de l'actif net.	IAS 1.68 – 1.97	Pleinement conforme	
31	La présentation de l'état des flux de trésorerie et les explications nécessaires à sa compréhension sont conformes à la norme IAS7.	IAS 1.102	Pleinement conforme	
32	Les annexes aux états financiers doivent mentionner les conventions employées pour les établir ainsi que les principes comptables particuliers utilisés.	IAS 1.103	Pleinement conforme	
33	Les autres renseignements à joindre en annexe sont fournis à savoir: siège social de l'institution, pays d'enregistrement, siège social ou des succursales principales, description des opérations et des principales activités exercées par l'entreprise, nom de la société mère et de la holding de tête si la société fait partie d'un groupe.	IAS 1.126	Pleinement conforme	
IAS 30		IAS 30		
34	Les principes comptables relatifs aux rubriques comptables suivantes sont indiqués : (a) distinction entre les principales sources de revenus, (b) méthodes d'évaluation du portefeuille titres, (c) créances et dettes.	IAS 30.8-a,b,c	Pleinement conforme	
35	Les principaux types de revenus d'une institution financière comprennent les intérêts, les produits sur services les commissions reçues et les produits de transactions. Chaque type de revenu est présenté de manière distincte.	IAS 30.11	Pleinement conforme	

36	Les principales types de dépenses d'une institution financière comprennent les intérêts versés, les commissions payées ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. Chaque type de dépense est présenté de manière distincte.	IAS 30.12	Partiellement conforme	Les intérêts sur emprunts bancaires ne sont pas dissociés des commissions.
37	Les intérêts créditeurs et débiteurs sont présentés séparément, afin de mieux faire ressortir la composition de la marge sur intérêts et les raisons de tous changements cruciaux de son évolution.	IAS 30.16	Pleinement conforme	
38	Une analyse des postes d'actif et de passif regroupés par date pertinente d'échéance est indiquée, basée sur la période restante à courir entre la date du bilan et la date d'échéance fixée. Les classes d'échéances sont les mêmes pour l'actif et le passif.	IAS 30.30/IAS 30.34	Partiellement conforme	Les groupements par échéance ne sont pas effectués sur les mêmes bases (prêts et emprunts).
39	Toutes les concentrations d'éléments d'actif, de passif et de postes de hors-bilan sont présentés. Il s'agit d'informations relatives à la concentration des risques par zone géographique, par groupe de clients liés, par activité économique ou toute autre concentration de risques.	IAS 30.40	Pleinement conforme	
IAS 32		IAS 32		
40	Pour chaque catégorie d'actif et de passif financiers, des informations relatives à l'exposition de l'entité au risque de fluctuation des taux d'intérêts sont fournies notamment les taux d'intérêt effectif, le cas échéant.	IAS 32.67b	Partiellement conforme	Il n'y a aucune indication sur les taux d'intérêts sur prêts accordés aux clients.